

Fiche d'identité

- **NOM** : Folleas.
- **LOCALISATION** :
Gennevilliers,
dans les Hauts-de-Seine.
- **DATE** de création
de l'entreprise : 1987.
- **EFFECTIF** : 6 salariés.
- **ACTIVITÉ** : chaudronnerie,
tôlerie.

L'essentiel

- **UNE MACHINE** de découpe laser d'occasion a été achetée pour remplacer la poinçonneuse mécanique, en vue de limiter la sous-traitance et gagner en réactivité. Elle a permis une diminution très nette du bruit dans l'atelier.
- **DEUX TORCHES** aspirantes ont été achetées pour réduire les risques liés à l'inhalation des fumées de soudage.
- **DES AIDES** à la manutention ont été mises en place pour faciliter la manipulation des tôles, lors de leur livraison par le fournisseur et de leur utilisation dans l'usine.
- **PLUSIEURS** personnes ont été formées à l'utilisation de la machine de découpe laser et des aides à la manutention.

LE CHIFFRE

23 dB(A)

de gain sonore ont été observés au niveau du pupitre de commande de la machine de découpe laser, par rapport à l'ancienne situation.

IMPLANTÉE AU MILIEU d'une zone résidentielle, à Gennevilliers, dans les Hauts-de-Seine, l'entreprise Folleas réalise des pièces chaudronnées et de la tôlerie. Récemment, elle a investi dans une machine de découpe laser, moins bruyante que l'ancienne poinçonneuse mécanique, et s'est attaquée à la réduction des risques liés aux fumées de soudage et aux ports de charges.



© Gaël Kerbaol/INRS

BRUIT

Une métallerie qui entend aller de l'avant

À

l'extérieur de l'atelier, aucun bruit ne semble perturber le calme de l'environnement pavillonnaire. Par le passé, pourtant, la cohabitation avec les riverains n'a pas toujours été simple. C'est en effet en pleine zone résidentielle que Folleas, petite entreprise de chaudronnerie et tôlerie de six salariés, s'est installée il y a une dizaine d'années à Gennevilliers, dans le département des Hauts-de-Seine. Avec une activité centrée sur le travail de métaux comme l'acier, l'aluminium et l'inox, pour des clients de l'industrie et du bâtiment, l'entreprise a longtemps été une source de nuisances sonores. En

cause notamment : une poinçonneuse mécanique, qu'elle a utilisée jusqu'en 2015.

Lorsque cet engin était en marche, il générait un bruit d'un niveau supérieur à 90 dB(A) et pouvant atteindre 92 dB(A) au niveau du conducteur de la machine (mesures réalisées par le service de santé au travail). Outre les tensions avec le voisinage, la situation était pré-occupante pour l'ensemble des salariés de la métallerie, exposés à un risque de surdité professionnelle. « *Lors de notre emménagement dans ces locaux, je n'avais pas pu aller au bout de ce que j'imaginai en termes de modernisation*, évoque Marc Folleas, le chef d'entreprise.

Grégory Brasseur

Nous devons encore investir pour être plus compétitifs vis-à-vis de la concurrence européenne. »

Ce qui constituait le frein était le coût du remplacement d'une poinçonneuse mécanique par une machine de découpe laser, même d'occasion, estimée à plus de 60 000 euros. « *C'est l'un de mes voisins, qui est garagiste, qui m'a parlé de l'accompagnement technique et financier qui pouvait m'être proposé par la Cramif. J'ai donc contacté l'organisme* », reprend le dirigeant.

Au-delà de la prévention du bruit

« *Nous avons fait un contrat de prévention pour accompagner l'achat d'une machine de découpe laser d'occasion équipée d'un système de captage des fumées et de rejet après filtration des poussières émises vers l'extérieur des locaux*, raconte Pascal Poiron, contrôleur de sécurité à la Cramif. *Un certain nombre de points complémentaires de la demande initiale ont également été intégrés au contrat.* »

Lors de sa première visite chez Folleas, il montre au chef d'entreprise des vidéos d'un établissement dans lequel la Cramif a accompagné la mise en place de torches aspirantes, permettant le captage des fumées de soudage au plus près de la source d'émission. La visualisation du dispositif, comparé à la situation vécue dans l'atelier, vaut mieux qu'un grand discours. Marc Folleas est immédiatement convaincu. Il sait bien par ailleurs que les salariés qui réalisent les soudures à l'arc utilisant le procédé Mig sont exposés à un risque d'inhalation des fumées de soudage. Et celles-ci sont néfastes pour la santé et susceptibles d'être à l'origine de pathologies professionnelles.

L'achat et l'installation de deux torches aspirantes raccordées à des centrales de ventilation-filtration pour extraire l'air, qui est rejeté à l'extérieur, sont donc inscrits au contrat. Tout comme l'acquisition d'un gerbeur électrique à conducteur accompagnant. En effet, plu-

sieurs salariés sont exposés à des risques d'accidents dorso-lombaires lors des phases de manutention manuelle des tôles, que ce soit depuis le camion du transporteur jusqu'à la zone de stockage ou lors de l'alimentation de la machine. Des formations sont par ailleurs prévues



© Gaël Kerbaol/INRS

Point de départ de la démarche de prévention mise en place avec la Cramif, l'acquisition de la machine de découpe laser s'est accompagnée de plusieurs autres points d'amélioration, dont l'achat d'un gerbeur électrique pour manipuler les tôles.

pour deux personnes habilitées à utiliser la machine de découpe laser ainsi que pour conduire le gerbeur électrique à conducteur accompagnant.

« *L'accompagnement de la Cramif m'a vraiment aidé, d'autant que nous avons eu quelques surprises à l'installation de la machine* », reprend Marc Folleas. Très impliqué dans la production, le chef d'entreprise reconnaît, comme nombre de dirigeants de petites structures, être souvent « *pas mal débordé* ». Avant la décision d'achat, il était allé voir la machine de découpe laser en fonctionnement chez le vendeur, à Valence. Lors de cette visite, tout lui avait semblé être dans l'ordre. Mais à Gennevilliers, 30 minutes après l'installation de la machine dans l'usine, une nappe de brouillard est apparue dans l'atelier. Le niveau sonore au niveau du bloc aspirant était anormalement élevé et les vibrations importantes.

Satisfaction dans l'usine et dehors

« *Au début, nous nous sommes tous posé des questions* », admet le patron. La Cramif intervient à nouveau. « *Nous avons rapide-*

ment identifié un problème dans le fonctionnement de l'installation de ventilation de la machine. Elle était montée à l'envers, raconte Pascal Poiron. *Les modifications ont donc été effectuées.* » Depuis, des mesures de bruit ont été réalisées par le centre de mesures physiques de la Cramif au pupitre de commande de la machine de découpe laser, à hauteur de la tête de l'opérateur, pendant la découpe d'une plaque d'acier noir de 5 mm d'épaisseur. Sans autre activité bruyante dans l'atelier, le niveau sonore observé est de 69 dB(A), au lieu des 92 dB(A) précédents.

« *Ça n'a plus rien à voir! Aujourd'hui, on s'entend parler*, affirme Philippe Gautier, qui travaille sur les plans et la conception au bureau d'étude. *Pour la découpe laser, il y a pas mal de paramètres de réglages à connaître et un petit temps de prise en main nécessaire. La formation était d'ailleurs indispensable. Mais l'usinage est beaucoup plus souple. On peut tout faire avec la machine, y compris ce que l'on sous-traitait auparavant. Du coup, nous sommes beaucoup plus réactifs.* » « *Nous avons gagné jusqu'à huit jours de délai sur certaines commandes* », affirme le chef d'entreprise.

Depuis l'arrivée des torches aspirantes, l'atmosphère est également beaucoup plus saine. La meilleure preuve pour les salariés reste le test du mouchoir. « *Le soir à la maison, on mouchoir noir* », reprend le conducteur de la machine. Un constat hélas trop fréquent dans la profession. Le travail est également simplifié depuis l'arrivée des aides à la manutention : « *On peut ramasser les palettes au sol et charger directement la machine.* » « *Quand nos voisins ont vu arriver les deux semi-remorques qui venaient livrer la machine de découpe laser, ils se sont inquiétés, craignant des nuisances supplémentaires*, se souvient Marc Folleas. *Aujourd'hui, cet investissement qui constitue un gain en termes de productivité et de conditions de travail a aussi permis de faire retomber les tensions avec l'extérieur.* » ■